

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE V2 – 30 Juin 2025

1. Présentation et définition des termes

KOH I NOOR est un organisme de formation professionnelle domicilié au 64 rue Suffren 97410 Saint Pierre.

Le centre de formation développe, propose, organise et dispense des formations en présentiel ou à distance ou mixtes, en inter et intra entreprises. Ces formations sont diplômantes ou qualifiantes.

N° de SIRET : 89195842300016

Code APE : 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : N° 04973500797 auprès du Préfet de région de Réunion
UAI N° : 9741950B

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : le signataire de la convention ou du contrat. Il s'agit de toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès KHO I NOOR FORMATIONS
- **Entreprise** : la personne morale qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs de ses salariés
- **Stagiaire** : la personne physique qui est inscrite et suit une action de formation
- **CGV** : Conditions Générales de Vente détaillées dans le présent document.
- **Organisme financeur** : organismes nationaux ou régionaux ou de branche qui financent les actions de formation
- **Convention ou contrat** : ces termes désignent indifféremment les différents documents contractuels entre, les Clients, Stagiaires, Entreprise ou Organisme financeur, autres que les présentes CGV.

2. Objet

2.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par KHO I NOOR FORMATIONS. Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande, d'un devis retourné signé, d'un contrat ou d'une convention implique l'adhésion entière et sans réserve du Client signataire aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut prévaloir sur les présentes conditions. Les seules dérogations possibles feront l'objet d'une négociation préalable avec KHO I NOOR FORMATIONS et seront dûment spécifiées dans le cadre d'un contrat signé par les parties.

2.2. Le fait que KHO I NOOR ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Stagiaire reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de KHO I NOOR FORMATIONS, lui permettant de s'assurer de l'adéquation du programme de formation à ses besoins.

3.Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Disponible sur demande / transmis avec la convention et le programme de formation.

3.1 Conditions d'inscription

Modalités d'accès : Inscription possible jusqu'à 2 jours avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles. Au-delà de ce délai, nous ne garantissons pas l'accès à la formation.

Délai d'accès : Entre 2 et 45 jours. Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Plus d'informations au 0692 016160 .

Condition d'accès : L'inscription est réputée acquise dès lors que l'apprenant procède lui-même au règlement initial en totalité. Pour les apprenants faisant appel à un organisme financeur, ou voulant utiliser leur compte CPF, la formation est réputée acquise dès réception de l'accord formel de prise en charge total par l'organisme financeur. Si prise en charge partiel, l'inscription est réputée acquise dès l'accord formel de la prise en charge par l'organisme financeur et solde des sommes totales restantes par l'apprenant.

ACCESSIBILITÉ PSH

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'une étude approfondie du dossier et de la mise en place d'aménagements adaptés. Référente handicap : Manon LWH 06 92 01 61 60

3.2 PRÉ-REQUIS

Si des prérequis sont précisés sur le programme de formation, ils doivent être vérifiés par l'organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

3.3 Formation financée par l'apprenant : un acompte de 30 % est requis lors de la signature de la convention de formation. L'inscription est réputée acquise dès lors que l'apprenant procède lui-même au règlement initial en totalité.

3.3 Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

4.Obligations respectives des parties

Obligations de KHO I NOOR FORMATIONS :

4.1. KHO I NOOR FORMATIONS s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques et techniques nécessaires à la bonne exécution de l'action de formation.

4.2. Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle une convention en tripartite établie selon l'article L.6353-1 du code du travail est adressée au Client en nombre d'exemplaires suffisant en fonction du nombre de contractants.

4.3. Si le Client est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, totalement ou partiellement, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail.

4.4 À l'issue de toute action, une facture et une attestation de formation, ainsi que tout document pouvant sanctionner la formation du Stagiaire seront adressées par KHO I NOOR FORMATIONS au Client ou à l'organisme payeur désigné par le Client. Un certificat de réalisation est également remis au Stagiaire en fin de formation.

Obligations du client

4.5. Pour chaque inscription à une action de formation, une convention de formation tripartite ou un contrat de formation est adressée au Client en trois exemplaires.

Le Client doit le retourner à KOH I NOOR FORMATIONS, avant le démarrage de la formation, les trois exemplaires signés et revêtus du cachet de l'entreprise s'il y a lieu. KOH I NOOR FORMATIONS transmettra au Client un exemplaire signé de toutes les parties.

4.6. Le Client s'engage à régler le montant de l'action de formation selon les modalités définies dans la convention de formation tripartite ou le contrat de formation professionnelle.

4.7. Le Client s'engage à informer KOH I NOOR FORMATIONS, par écrit, en cas de subrogation de paiement, dans un délai maximal d'un mois à compter de la date de signature de la convention tripartite ou contrat de formation professionnelle.

Obligations de l'Entreprise

4.8. L'Entreprise s'engage à assurer la présence du ou des stagiaires à l'action de formation professionnelle, à organiser le temps de travail du Stagiaire de façon à ce que le programme et le calendrier de la formation soient respectés.

4.9. L'Entreprise s'engage, dans le cadre d'un contrat en alternance, à désigner un tuteur pour encadrer le Stagiaire.

Obligations du Stagiaire

4.10. Le Stagiaire s'engage à respecter les règles d'assiduité obligatoire, le calendrier, les horaires de l'action de formation professionnelle ainsi que le règlement intérieur de KOH I NOOR FORMATIONS et le règlement intérieur de son entreprise.

4.11. Le Stagiaire s'engage à valider sa présence à chaque séance de formation en signant obligatoirement la liste d'émargement ou à fournir la ou les pièces justificatives afin de justifier toute absence éventuelle, dans un délai de quarante-huit (48) heures au plus tard.

5. Délai de rétractation

5.1. Si le Client est une personne physique entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, partiellement ou totalement, il dispose d'un délai de **quatorze (14) jours**, à compter de la date de signature du contrat, pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision. Il en informe KOH I NOOR FORMATIONS par lettre recommandée avec avis de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.

5.2. Une notice d'informations sur l'exercice du droit de rétractation qui comprend un modèle de formulaire à retourner à KOH I NOOR FORMATIONS est jointe au contrat individuel de formation professionnelle.

5.3. Si le Stagiaire souhaite que l'exécution de l'action de formation commence avant la fin du délai de rétractation, KOH I NOOR FORMATIONS recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.

6. Annulation ou report du fait du Client

6.1. Toute annulation doit être communiquée par écrit recommandé avec avis de réception à KOH I NOOR FORMATIONS.

6.2. En cas d'abandon par le Stagiaire, moins de 10 jours francs avant la date de début de l'action de formation, hors cas de force majeure, le centre de formation se réserve le droit de facturer les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation. Il se réserve les droits de facturer les frais d'annulation correspondant à 50% du prix de la formation.

6.3. En cas de renoncement ou d'annulation de participation, dans un délai supérieur ou égal à dix (10) jours avant le début de la formation

- **Pour les Stagiaires en financement individuel**, KOH I NOOR ne pourra exiger aucune somme du Stagiaire. Toute somme déjà encaissée sera intégralement remboursée, hormis les éventuels frais de positionnement.

- Pour le Stagiaire bénéficiant d'une prise en charge par l'Entreprise ou un Organisme Financier, le centre de formation KOH I NOOR se réserve le droit de facturer 30 % de la totalité des frais de formation au Client.

6.4. En cas d'annulation après le début de l'action de formation, d'absence ou d'abandon, KOH I NOOR se réserve le droit de facturer directement au Client la totalité du prix de la prestation.

6.5. En cas d'absence justifiée ou injustifiée, après le début de l'action de formation, le Client est tenu envers le centre de formation des sommes correspondant aux heures d'absence, au titre de dédommagement, selon la règle du prorata temporis et/ou des dépenses effectivement engagées pour la mise en œuvre de la formation, sauf cas de force majeure dûment reconnue.

- 6.6. Dans les cas particuliers d'absence ou d'abandon du Stagiaire entraînant la réduction du montant de la prise en charge des frais de formation prévus par les financeurs, KOH I NOOR FORMATIONS se réserve le droit de facturer les heures réalisées sur justificatif d'abandon.
- 6.7. Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence française dûment et signalé par le Client par lettre recommandée avec avis de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation assurées par KOH I NOOR FORMATIONS jusqu'à la date de réception du courrier.
- 6.8. Hormis pour les formations diplômantes, KOH I NOOR offre la possibilité au Client, avant le début de l'action de formation, de substituer au Stagiaire inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, après en avoir informé KOH I NOOR et avoir reçu son aval. Si une convention spécifiant le nom du Stagiaire a déjà été établie, un avenant à la convention sera rédigé.

7. Annulation ou report du fait de KOH I NOOR

- 7.1 KOH I NOOR se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, de modifier, de reporter ou d'annuler une action de formation. Dans ce cas, KOH I NOOR FORMATIONS informe le Client et le Stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du Stagiaire et du Client, KOH I NOOR FORMATIONS reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes éventuellement déjà perçues sur demande motivée du Client.
- Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement éventuellement engagés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés. L'annulation ou le report de l'action de formation n'ouvre aucun droit à dommages-intérêts.
- 7.2 En cas d'annulation de la formation par KOH I NOOR FORMATIONS, le Client peut demander le remboursement des frais de formation hormis les éventuels frais de positionnement sur demande motivée du client. En cas de réalisation partielle de la formation du fait du centre de formation, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées.
- 7.3 Il est convenu entre les signataires de la convention, que faute de réalisation totale ou partielle de l'action de formation, KOH I NOOR remboursera au Client les sommes qu'il aura indûment perçues de ce fait, c'est-à-dire les sommes qui ne correspondront pas à la réalisation de la prestation de formation.
- 7.4 La non-réalisation totale ou partielle de l'action de formation due à la carence de KOH I NOOR ou au renoncement à la prestation par le Client ne donnera pas lieu à une facturation au titre de la formation professionnelle.
- 7.5 KOH I NOOR se réserve le droit, de manière exceptionnelle et dans l'intérêt général, de remplacer un ou des intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique, et ce y compris après le début de l'action de formation.
- 7.6 KOH I NOOR ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive: la maladie ou l'accident d'un enseignant, les grèves ou conflits sociaux internes ou les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant raisonnablement au contrôle du centre de formation.

8. Paiement

- 8.1. Les prix indiqués dans la convention ou le contrat ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée, en application des dispositions de l'article L. 261 du Code général des impôts, et sont forfaitaires. Ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Dans le cas de prestations présentes et si cela figure sur le programme, les pauses et les déjeuners de midi sont compris dans le prix indiqué.
- 8.2. Pour le Client individuel payant lui-même sa formation, un paiement échelonné est accordé. L'échéancier est intégré au contrat individuel de formation professionnelle. Il ne peut être modifié, sur demande du client, qu'après accord de l'Agent comptable. La modification de cet échéancier fera l'objet de la signature d'un avenant entre les parties.
- 8.3. En cas de règlement par l'opérateur de compétences (OPCO) dont dépend le Client, il appartient à celui-ci d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'organisme avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué à KOH I NOOR FORMATIONS au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne après signature au centre de formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à KOH I NOOR FORMATIONS au premier jour de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

8.4. Le Stagiaire qui a exercé son droit de rétractation dont l'exécution de l'action de formation a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse à KOH I NOOR FORMATIONS un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de l'action de formation convenu dans le contrat individuel de formation professionnelle.

9. Défaut de paiement

9.1. En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de trente (30) jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur par l'Agent comptable. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de trente (30) jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, l'Agent comptable procédera au recouvrement contentieux par toute voie de droit à sa disposition.

9.2. Pour le Stagiaire bénéficiant d'un échéancier de paiement, **le non-respect d'une échéance, non justifiée**, entraînera la résolution du plan d'apurement par la mise en œuvre de poursuites qui seront effectuées par l'Agent comptable. A défaut de règlement, le Stagiaire pourra être exclu des cours. Les éventuelles demandes de remboursement, notamment suite à l'obtention tardive de financements, doivent être faites par écrit et motivées par le Stagiaire concerné. Elles feront l'objet d'une analyse par le centre de formation, et la décision sera communiquée au Stagiaire. Le remboursement prendra effet dans le respect des contraintes comptables fixées.

9.3. Le Stagiaire ne pourra pas s'inscrire à une nouvelle formation proposée, organisée ou dispensée par KOH I NOOR FORMATIONS s'il n'a pas réglé les frais d'une action de formation antérieurement suivie.

10. Litiges

10.1. La possibilité est offerte au Stagiaire ou au Client de solliciter le médiateur de KHO I NOOR FORMATIONS à l'aide de l'adresse courriel suivante: direction@kohinoor974.re

10.2. A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation sera soumis au tribunal compétent. La responsabilité de KOH I NOOR FORMATIONS vis-à-vis du Stagiaire ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client au centre de formation au titre des présentes conditions.

11. Propriété intellectuelle et copyright

11.1. **Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.** Le Client s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de KHO I NOOR FORMATIONS, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi: « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : » L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations de Koh-I-Noor Formation, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de Koh-I-Noor.

Formation et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de Koh-I-Noor.

Formation, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

12. Confidentialité, données personnelles et communication

12.1. Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client justifiant de son identité peut exiger du responsable, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

12.2. Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier électronique à l'adresse mail suivante : direction@kohinoor974.re

Les données personnelles concernant le Client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation et toutes informations futures, sont utilisées par KHO I NOOR

uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Les échanges avec les équipes de Koh-I-Noor Formation ont de base un caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

13. Protection des données à caractère personnel

13.1 Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, les conditions de la charte de confidentialité de Koh-I-Noor Formation sont alors applicables.

13.2 Koh-I-Noor Formation s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

13.3 En conséquence, Koh-I-Noor Formation s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

13.4 Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties.

14 Abandon ou interruption de la formation

Toutefois, **en cas d'abandon ou d'interruption de la formation du fait du client ou du stagiaire, hors cas de force majeure dûment reconnu**, les dispositions suivantes s'appliquent :

14.1 Toute formation commencée est due en totalité.

Aucun remboursement ne pourra être exigé, même en cas de participation partielle ou d'interruption anticipée à l'initiative du client ou du stagiaire.

14.2 En cas d'abandon avant le démarrage de la formation, un montant forfaitaire équivalant à 30 % du coût total de la formation sera retenu à titre de dédommagement, sauf disposition contraire expressément convenue par écrit entre les parties.

14.3 En cas d'abandon en cours de formation, aucune suspension, annulation ou report ne donnera lieu à remboursement, sauf cas de force majeure (maladie grave, accident, décès d'un proche...), dûment justifié par écrit dans un délai de 7 jours calendaires.

14.4 Les frais pédagogiques, de dossier, d'inscription, ou les supports remis restent dus en totalité dès la signature du contrat/convention.

14.5 Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance de ces conditions et les accepte sans réserve.

15. Divers

15.1. Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que de celles de KHO I NOOR FORMATIONS sous réserve des documents contractuels plus spécifiques liant les parties. Le centre de formation se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties. Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

15.2 En cas de force majeure, les obligations de Koh-I-Noor Formation relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Les présentes Conditions Générales de Vente et le règlement intérieur de KOH I NOOR FORMATIONS sont disponibles sur le site internet de l'établissement : <https://www.kohinoor974.re>